Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260702-DE6CM020726-DE

REDENE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02.07.2026

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 20
Représentés : 23
Date convocation : 26.06.2026

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, jeudi 02 juillet 2026, à 19h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, FIAMMINGO Jean-Luc, HARRAULT Stéphanie, MAYADOUX Denis, ULVE Marielle, MAGUER Alain, ULVE Christophe, LE TALLEC Thomas, FLESCH Laurie, HUARD Romain, JAVAUDIN Nancy, PORTIER Laurent, CABON Vanessa, MARSCHAL-PATUREAUX Corinne, SILVESTRE Benoit, MARISCAL Lionel, STANGUENNEC Viviane, LABBE Sylvie, BOUGUENNEC Yannick, BUQUEN Muriel,

ABSENTS EXCUSES : TURPIN Gwenn, NAYARADOU Nadine, GEORGEL Bruno,

REPRESENTÉS : NAYARADOU Nadine a donné pouvoir à BUQUEN Muriel
TURPIN Gwenn a donné pouvoir à JAVAUDIN Nancy,
GEORGEL Bruno, a donné pouvoir à FIAMMINGO Jean-Luc,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE TALLEC Thomas

6. Intercommunalité : Désignation des représentants au sein de la CLECT de Quimperlé Communauté

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies,

M. le Maire rappelle la délibération en date du 21 juillet 2020 de Quimperlé Communauté relative à la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes membres et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).
M. le Maire indique que conformément au Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies, il appartient au Conseil Municipal de désigner un élu titulaire et un élu suppléant au sein de ses membres pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges de Quimperlé Communauté.
Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote se déroule à bulletin secret sauf accord unanime contraire.

M. le Maire propose un vote à main levée. Le conseil municipal approuve le vote à main levée.

Il propose de désigner :
- Benoit SILVESTRE, membre titulaire
- Yves BERNICOT, membre suppléant.

Vote :
Après délibération, le Conseil Municipal :
- **DÉSIGNE** les membres pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) comme suit :
  - Benoit SILVESTRE, membre titulaire
  - Yves BERNICOT, membre suppléant.

Adopté à l'unanimité par 23 voix Pour
0 voix Contre et 0 Abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le 07/07/2026,
Le Maire, Yves BERNICOT

MAIRIE DE REDENE 29 (FINISTÈRE)